

REGLEMENT MAULEKO VTRAIL DU 9 FEVRIER 2020

Article 1 : La course « Mauleko VTrail » se déroulera le dimanche 9 février 2020 Le départ aura lieu à 10 h aux allées de Mauléon. Elle est organisée à l'initiative du club Essor cycliste basque (club affilié à la FFC) en collaboration avec la ville de Mauléon , son service des sports avec le concours du club soule vtt .

Article 2 : Cette épreuve se dispute par équipe de 2 coureurs sur une distance de 12 km, épreuve de course à pied et vtt par équipe de 2 ouvert à tous, licenciés ou non, à partir de 18 ans. Possibilité pour les 13-17 ans de participer sur l'épreuve avec une distance réduite (voir Article 10).

Article 3 : Les inscriptions s'effectuent sur le site www.pb-organisation.com , date limite fixée au 7 février (minuit sur le site). Le montant de l'inscription est fixé à 18 euros par équipe. Possibilité de s'inscrire le matin de la course à la maison du patrimoine avant 9h30 pour un cout de 20 euros.

Article 4 : Les retraits des dossards se feront le matin de la course entre 8h30 et 9h30 à la maison du patrimoine (en face de la ligne de départ sur les allées) , obligation de fournir sur place une photocopie de la licence * (Aucune décharge ne sera acceptée) et pour les non licenciés un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied ou à vélo en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.

Article 5 : Les participants s'engagent à accomplir la distance suivant l'itinéraire déterminé sous peine de disqualification. La course se fait en relais libre entre les 2 équipiers (en respectant la distance de 15 m maxi d'écart).

Le parcours se présente sous la forme de deux boucles de 6 kms, La course emprunte route et chemins, le VTT est obligatoire. Les équipes de 2 coureurs doivent franchir obligatoirement la ligne d'arrivée ensemble (temps pris sur le second). Le jury de course prendra seul les décisions en cas de litiges.

Article 6 : Durant tout le parcours, les concurrents doivent se passer le vélo de main en main. Le Concurrent s'engage à respecter le code de la route.

Le port du casque est obligatoire pour les 2 concurrents. Un ravitaillement est prévu aux allées, entre les 2 boucles.

Article 7 : Toutes les équipes ayant franchi la ligne d'arrivée seront classées. Les premières équipes de chaque catégorie (Homme / Femme / Mixte) seront récompensées. Les récompenses seront distribuées aux vainqueurs sur place au podium après Proclamation des résultats, à partir de 11h30.

Article 8 : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance pour tous les risques civils, mais déclinent toute autre responsabilité. Il incombe aux coureurs de s'assurer personnellement

Article 9 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradations sur les biens matériels des coureurs.

Article 10 : Un classement spécifique sera réservé pour les jeunes de 13 à 17 ans qui n'auront qu'une boucle à faire au lieu des 2 pour une distance totale de 6 Km.

Article 11 : Lutte anti-dopage. Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

Article 12 : Les participants autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la course et aux cérémonies, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 13 : Le fait de s'inscrire fait office d'acceptation du présent règlement.